

## **L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie) a publié un avis sur le compteur Linky particulièrement mensonger par omission.**

[https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-de-lademe\\_compteurs\\_communiants\\_septembre2018.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-de-lademe_compteurs_communiants_septembre2018.pdf)

Quelques paragraphes de cette propagande avec remarques Désintox ci-dessous. En vert, ce qui est vrai, en orange ce qui est suspect, en rouge ce qui est faux.

### **L'Ademe écrit : Plus de transparence pour mieux réduire sa consommation**

Par rapport aux anciens compteurs, ils (Linky) permettent aux ménages d'être facilement facturés de leur consommation réelle du mois (et non d'une estimation sur l'année avec régularisation ponctuelle) et d'accéder à des données plus précises sur la consommation globale de leur logement (par mois, par semaine, par jour, par heure...).

Les différentes études ou projets suivis par l'ADEME montrent que l'accès à une information plus précise est une opportunité pour les consommateurs de mieux connaître, comprendre et potentiellement agir pour réduire leur consommation d'énergie, à travers différents gestes sur le chauffage, l'eau chaude, la cuisson, les équipements électroménagers (petits gestes au quotidien, choix d'équipements moins énergivores), ou la décision d'isoler son logement...

Elles montrent également que, pour les particuliers, ces économies d'électricité peuvent aller de quelques pourcents jusqu'à 10% pour les plus gros consommateurs\*, mais dépendent fortement des conditions d'accompagnement des ménages.

Pour les «petits» professionnels, également concernés par le déploiement du comptage communicant, les services et fonctionnalités proposés sont les mêmes que pour les particuliers. Avec des niveaux de consommations souvent plus élevés, les bénéfices peuvent se montrer d'autant plus intéressants.

Pour les collectivités, les bailleurs et les copropriétés, ces nouveaux compteurs sont aussi synonymes d'une vision beaucoup plus précise de leur consommation, agrégée par bâtiment: ils leur permettront de mieux suivre leurs dépenses énergétiques et d'agir sur leur patrimoine ou d'apporter des conseils à leurs habitants

**Déintoxicons :** *Enedis ne relève les compteurs qu'une fois par an par souci d'économie de personnel ; Enedis est donc le principal responsable du relevé estimé ! Plus loin dans son étude l'Ademe indique que l'économie mesurée sur un panel de 30 000 ménages n'a été que de 0,9 % ! Les petits gestes du quotidien ne permettent pas d'économiser beaucoup d'énergie. Le fait de changer d'ampoules (incandescence, luminescente, puis led) ne permet pas une importante économie d'énergie parce que l'éclairage n'est pas le poste principal de dépense énergétique ! L'isolation renforcée des logements est le réel poste de réduction de la dépense énergétique et électrique surtout si on se chauffe à l'électricité ; pas besoin de Linky pour agir sur ce point.*

### **Accompagner le développement des énergies renouvelables**

Ces nouveaux compteurs sont une brique nécessaire pour les gestionnaires du réseau de distribution pour mieux connaître l'état du réseau et accompagner la progression des énergies renouvelables (EnR).

Le réseau électrique a historiquement été conçu pour acheminer l'électricité de points de production centralisés (centrales à combustible fossile ou nucléaire) vers les consommateurs, ce qui est en train d'évoluer avec l'arrivée des EnR décentralisées (panneaux photovoltaïques sur les toitures par exemple). Grâce à Linky, le gestionnaire de réseau pourra plus facilement exploiter le réseau dans ce contexte, pour une meilleure qualité de service.

Linky facilite également la production d'électricité renouvelable par les particuliers, notamment l'auto-consommation photovoltaïque: un même compteur électrique pouvant comptabiliser la consommation et la production sur un même site.

Ces nouveaux compteurs pourront également accompagner l'arrivée de plus en plus massive des véhicules électriques.

Ils permettront par exemple aux propriétaires de ces véhicules de les charger au meilleur moment (la nuit ou, demain, aux heures de forte production solaire) ce qui limitera les pics de consommation sur le réseau, synonymes de plus fortes émissions de CO2.

**Désintoxicons :** *L'auto-consommation photovoltaïque n'a aucune incidence sur le réseau puisque la production électrique n'est pas distribuée au réseau dans ce cas. L'utilisation massive des voitures électriques est très polluante car la construction des batteries actuelles d'une voiture électrique équivaut à environ 40.000 kms parcourus par un véhicule à essence ! De plus la technologie électrique risque fort d'être supplantée par le véhicule à hydrogène bien moins polluant. Enfin, n'est il pas vicieux d'encourager les gens à persévérer dans l'usage des véhicules personnels au moment où les territoires font des efforts pour développer les transports en commun bien moins énergivores ?*

*Enedis pourrait placer un Linky sur chaque concentrateur local (environ 1 pour 100 usagers) et ainsi avoir les éléments nécessaires et suffisants à l'équilibrage du réseau. Il en coûterait environ 100 fois moins cher !*

### **60 millions de compteurs communicants électriques étaient déjà déployés**

en Europe fin 2017, dont plus de 8 millions en France sous le nom de Linky et environ 700 millions dans le monde. Mi 2018, c'était près de 12 millions en France.

Si pour la Finlande, la Suède et l'Italie par exemple, le déploiement des nouveaux compteurs est achevé depuis plusieurs années, en France, le remplacement des 35 millions de compteurs électriques est planifié jusqu'en 2021. La majorité des pays de l'Union européenne a opté pour le déploiement généralisé des compteurs communicants, en particulier dans le cas de gestionnaires de réseaux de distribution couvrant de larges parties du territoire comme en France.

Le remplacement des compteurs est obligatoire en France et réalisé par les gestionnaires des réseaux de distribution. Il n'y a aucune facturation des compteurs au moment de la pose. Ce sont les économies réalisées par les gestionnaires des réseaux de distribution (suppression des relevés manuels, télé opérations pour l'électricité, meilleure gestion du réseau...) qui permettront de compenser les investissements.

D'après une enquête d'opinion réalisée par l'ADEME en septembre 2017, l'installation des compteurs communicants électriques fait d'ailleurs partie des quatre principales mesures que les français souhaiteraient voir adoptées pour limiter les émissions de gaz à effet de serre à 77 %.

De la même manière que l'ancien compteur, un compteur communicant compte l'électricité consommée par tout le logement. Comme son nom l'indique, il communique avec le gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité, pour éviter les déplacements et permettre des relevés plus fréquents. Il utilise directement le câble et le courant électrique pour transférer une fois par jour l'index global de consommation du logement à un équipement, appelé concentrateur, situé dans le poste de transformation de quartier. Une fois que le concentrateur a reçu les informations issues des compteurs d'un quartier (habitations rattachées au même poste de distribution), il adresse l'ensemble de ces informations de manière sécurisée au central du gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité via le réseau de téléphonie sans fil (GPRS / 3G).

Si le compteur communicant en lui-même ne consomme pas plus d'énergie que ses prédécesseurs (de l'ordre de 1W), l'ensemble des infrastructures nécessaires pour faire fonctionner le comptage communicant consommeront de l'électricité pour fonctionner. De l'ordre de 0,8 TWh en 2020 et 1 TWh en 2030 sur l'ensemble de la France métropolitaine. Ce chiffre est à mettre en regard de la consommation électrique française, de 483 TWh en 2016, dont 150 TWh (35,8%) pour le résidentiel. D'autre part, les économies d'électricité que devraient permettre le compteur sont supérieures à cette consommation.

**Déintoxicons :** 13 pays d'Europe et non des moindres n'ont pas ou ne veulent pas déployer le compteur communicant ; ce sont la Belgique, l'Allemagne, le Portugal, la

*Pologne, la Lettonie, la Lituanie, la Tchéquie, la Slovaquie, la Hongrie, la Croatie, la Roumanie, la Bulgarie et Chypre.*

*La suppression de personnel de relève des compteurs est elle une bonne idée quand il y a tant de chômage en France ?*

*Le compteur Linky transmet le relevé des consommations de la journée à la demi-heure près une fois par jour. Mais le concentrateur local interroge le Linky environ 500 fois par jour (pour savoir s'il est en bon fonctionnement, non piraté ?, ...).*

*Le compteur Linky consomme au moins 2 fois plus que son prédécesseur électronique parce qu'il est fréquemment sollicité et que l'informatique embarquée est plus importante.*

*Rien ne prouve que le Linky puisse faire faire de sérieuses économies d'énergie.*

### **Visualiser sa consommation**

*Les informations sur la consommation sont restituées sur un espace personnel en ligne, protégé et gratuit, proposé par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité, qui reçoivent quotidiennement les données de consommation.*

**Déintoxicons :** *Linky est bourré d'électronique et de mémoires mais il est incapable de restituer en direct pour nous, les informations de consommation. Il faut se connecter à un serveur Enedis ou autre pour connaître avec un à deux jours de retard notre courbe de consommation. Cette courbe de consommation contient de nombreuses informations personnelles ; elle permet de connaître l'heure du lever, du coucher, nos habitudes de vie, le type de nos appareils électriques, etc ... Plusieurs sociétés de logiciel ont déjà mis au point des sortes de mouchards capables d'analyser les courbes de consommation et d'en tirer des informations ... marchandables, évidemment ! Comment pouvez vous croire, raisonnablement, que ces données personnelles ne seront jamais divulguées à un tiers ?*

### **Autres relevés de la propagande Ademe**

#### **Linky est un compteur comme les autres**

**Déintoxicons :** *Faux car Linky relève la consommation et l'instant de cette consommation ; il permet donc d'établir des tarifs à la carte ; on voit déjà apparaître des tarifs Week-End !*

*En effet, la consommation électrique étant plus faible le WE, les fournisseurs d'électricité voudraient bien accroître cette consommation durant cette période de temps. Mais, ces fournisseurs n'ayant pas intérêt à baisser leurs recettes, cela signifie que les périodes de pointes seront facturées plus cher !*

*De plus Linky est capable de mesurer la consommation d'énergie active et réactive ; la réactive correspond essentiellement à tous les dispositifs à base de moteurs et de condensateurs ; ces dispositifs sont présents et utilisés en quantité aujourd'hui ; la facture Linky sera plus lourde, c'est évident.*

#### **Linky est nécessaire à la maîtrise de l'énergie, il évitera des émissions de CO2**

**Déintoxicons :** *Faux car Linky est la brique nécessaire pour facturer plus cher les pointes de consommation et moins chers les creux. Linky ne cherche pas à réduire globalement la consommation totale d'électricité. Il ne participe pas à la recherche de sobriété énergétique. Dire qu'il est nécessaire à la réelle maîtrise énergétique est particulièrement mensonger.*

*Si l'on voulait réellement éviter les émissions de CO2 on encouragerait les français à bien isoler leurs logements, leurs bureaux, leurs équipements publics. On inciterait aussi à réduire tout le trafic routier !*